

COMPRENDRE LES MCC EN PASS/LAS :

Cette fiche est à destination des étudiants en PASS et LAS qui se posent des questions sur les MCC (modalités de contrôle des connaissances), sur ce qu'il faut valider pour candidater aux filières MMOPK, sur les modalités de redoublement, de passage en 2^{ème} année de licence etc, afin d'y voir plus clair ! Si des questions persistent à la fin de la lecture de cette fiche, vous pouvez nous envoyer un mail à l'adresse suivante : tutoratnicois@gmail.com et nous tenterons de vous aider !

⚠ Disclaimer : Ce document ne constitue en aucun cas un support officiel pouvant faire foi auprès de l'administration de la Faculté de Médecine de Nice, et se veut uniquement à but didactique. Le Tutorat Niçois décline toute responsabilité quant au contenu y figurant, les informations qu'il comporte n'étant pas certifiées exhaustives et étant susceptibles d'être modifiées au cours de l'année par le jury PASS/LAS, seul décisionnaire. ⚠

I. CONDITIONS À VALIDER POUR CANDIDATER EN MMOPK

Pour **candidater aux filières de MMOPK** (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie et Kinésithérapie) il existe deux conditions à valider obligatoirement au préalable :

- **Valider son année** (c'est-à-dire obtenir au moins 10/20 de moyenne générale) **en première session** (c'est-à-dire sans passer par la session de « seconde chance ») ;
- Et **obtenir plus de 10/20 dans au moins 2 UE Santé** (donc parmi les 3 UE Transversales pour les LAS, ou parmi les 5 UE Santé (Transversales + Spécifiques) pour les PASS).

1. VALIDER SON ANNÉE

En PASS et en LAS, pour ce qui est des UE Santé, **tout se compense** : les ECUE (éléments constitutifs d'une unité d'enseignement) se compensent entre eux, les UE (unités d'enseignements) se compensent entre elles, les semestres se compensent entre eux. Il n'existe pas de note éliminatoire. L'année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Pour chaque parcours de PASS et pour chaque licence en LAS, les modalités de contrôle et de validation de l'année concernant l'option ou la licence choisie dépendent de chaque scolarité en question. +++

2. CANDIDATER EN SANTÉ

En PASS, une inscription dans ce cursus-là vaut comme une **première tentative de candidature** aux filières MMOPK (sauf si désistement et désinscription avant le 31 octobre auprès de la scolarité de la Faculté de Médecine).

En LAS, vous pouvez **faire le choix de candidater ou non** à l'accès santé, sachant que vous disposez de 2 chances au maximum dans toute votre vie (la première ayant pu déjà être utilisée en PASS ou en LAS1, la seconde pouvant être utilisée à votre guise en LAS1, en LAS2 ou bien en LAS3). Ce choix-là se fera probablement au début du 2^{ème} semestre pour l'année universitaire 2021-2022 en cours.

⚠ Que vous fassiez le choix de ne pas candidater pour l'année en cours, ou que vous ne puissiez pas : il faut tout de même se présenter aux examens des UE Santé afin d'espérer valider votre année et passer en LAS2 ou LAS3, l'accès santé (et ses enseignements avec) faisant partie intégrante de votre cursus (par opposition à une licence « classique »). +++

II. REDOUBLEMENT & RÉORIENTATION

1. REDOUBLEMENT POUR LES LAS

⚠ En PASS, le redoublement n'existe pas.

Le redoublement s'adresse aux **étudiants en LAS qui ne valident pas leur année** (que ce soit en première session ou bien même après la session de seconde chance).

Un étudiant peut choisir de **redoubler en LAS de la même majeure** (par exemple, un étudiant en LAS1 Droit qui ne valide pas son année pourra redoubler en LAS1 Droit), ou **redoubler en licence dite « classique »** (par exemple, en L1 Droit).

Un étudiant en LAS1 (pour l'année universitaire 2021-2022) qui redouble **ne pourra pas présenter sa candidature aux filières de santé en LAS1** (année universitaire 2022-2023), **mais devra attendre sa LAS2** (année universitaire 2023-2024) **pour le faire**. De même pour un étudiant en LAS2 qui redoublerait, et devrait attendre sa LAS3. ⚠

2. RÉORIENTATION POUR LES PASS

En PASS, lors de la **non-validation de l'année** (que ce soit en première session ou bien même après la session de seconde chance), l'étudiant peut **se réorienter en LAS1** (équivalent à un « redoublement ») via la plateforme ParcoursSup.

⚠ En ce faisant, vous ne pourrez utiliser votre seconde (et ultime) chance de candidater aux filières de santé uniquement qu'en LAS2 (ou bien en LAS3), mais il n'est **pas possible de re-candidater en LAS1**. +++

3. CAPITALISATION DES UE

Il est possible de **capitaliser les UE validées** d'une année à l'autre (c'est-à-dire conserver la note de l'UE acquise), ou bien de **choisir de les repasser** (dans ce dernier cas, on parle de **renonciation à la capitalisation**).

Ce système est applicable pour :

- Les étudiants de LAS1 qui valident leur année et s'inscrivent en LAS2 correspondant à leur LAS1,
- Les étudiants de LAS2 qui valident leur année et s'inscrivent en LAS3 correspondant à leur LAS2,
- Les étudiants de PASS qui valident leur année et s'inscrivent en LAS2 correspondant à leur mineure.

Si l'étudiant a **validé ses 3 UE Transversales**, il peut choisir de garder ses 3 notes et sera classé sur cette moyenne-là des 3, ou choisir de repasser 1 ou plusieurs UE (pour espérer obtenir une meilleure note, et donc être mieux classé) mais **seule la dernière note obtenue sera retenue**. En revanche, si l'étudiant n'a pas validé une ou plusieurs UE Transversales, il devra **repasser a minima celles qui n'ont pas été validées**.

Renoncer à la capitalisation

Si vous choisissez de renoncer à une ou plusieurs notes, il faudra le signaler à la Faculté de Médecine via un document officiel qui vous sera transmis par votre boîte mail universitaire. Cette année, la date limite de **renonciation à la capitalisation pour l'année universitaire 2021-2022** est établie au **30 septembre 2021**.

III. MODALITÉS D'EXAMEN & DE CLASSEMENT

1. NUMERUS APERTUS

En date du 24 septembre 2021, les numerus apertus annoncés par la Faculté de Médecine de Nice pour l'année universitaire 2021-2022 sont les suivants :

- **100** places en Médecine pour les PASS, **40** pour les LAS1, **60** pour les LAS2 ;
- **15** places en Maïeutique pour les PASS, **4** pour les LAS1, **10** pour les LAS2 ;
- **21** places en Odontologie pour les PASS, **6** pour les LAS1, **22** pour les LAS2.

2. EXAMEN

L'examen du 1^{er} semestre pour les UE Santé se déroulera le **30 Novembre 2021**. Les examens des mineures/majeures sont organisés par les scolarités de chacun.

L'examen du 2nd semestre pour les UE Santé aura probablement lieu autour du mois d'Avril ou de Mai.

Les partiels des UE Santé se déroulent tous sous forme de QCMs (questions à choix multiples) ou de QRUs (questions à réponse unique). A titre indicatif, en 2020-2021:

- Épreuve sous forme de QRUs : pour l'ECUE6, l'ECUE7 et l'ECUE8,
- Épreuve sous forme de QCMs : pour les autres ECUE.

1 QCM ou QRU comporte 5 propositions de réponse. Seule l'exacte combinaison rapporte 1 point, une seule erreur vaut 0. Il n'existe pas de points négatifs.

3. CLASSEMENT

Vous pouvez accéder aux formations MMOPK selon 2 voies :

- A l'issue des épreuves du 1^{er} groupe (écrits) : voie de l'admission directe ;
- A l'issue des épreuves de 2nd groupe (oraux).

Les modalités des épreuves du 1^{er} groupe sont les suivantes :

- **Le classement des candidats est basé sur la moyenne générale obtenue sur les UE Transversales*** (les PASS ne formant qu'un seul et même groupe sans distinction des différentes mineures, les LAS1 ne formant qu'un autre groupe sans distinction des différentes majeures, et les LAS2 ne formant qu'un autre groupe de la même manière).
- Les candidats qui obtiennent une **moyenne générale supérieure à une note-seuil définie par le jury** sont **admis directement en deuxième année** d'une filière de santé (selon le choix de chaque étudiant) sans avoir à se présenter aux oraux (épreuves du second groupe), dans la limite des capacités d'accueil fixées par l'Université.
- Le **pourcentage de ces « grands admis »** est de **50% du nombre de places offertes pour chaque groupe de parcours** (cf Numerus Apertus).
- Les étudiants qui obtiennent une **note inférieure à la note-seuil** définie par le jury pour l'admission directe, mais **supérieure à un autre seuil minimal** défini par le jury doivent se présenter aux **épreuves du second groupe**.

Les modalités des épreuves du 2nd groupe sont les suivantes :

- Les épreuves du 2nd groupe sont constituées de **2 épreuves orales de 10 minutes** chacune.
- Une note est attribuée pour chaque oral, la **moyenne des 2 notes** est calculée (coefficient 3) **et se cumule ensuite avec la note obtenue aux écrits** (coefficient 7).
- Les étudiants sont ensuite **reclassés selon leur nouvelle moyenne générale** à l'issue de ces épreuves.

4. ÉCHEC À LA SÉLECTION EN MMOPK

Un étudiant en PASS qui échoue à intégrer une filière de santé peut passer en **LAS2** (ou en L2 classique) **de son option** s'il a validé son année ou bien **se réorienter via ParcoursSup** dans une autre LAS1 ou dans un autre cursus.

Un étudiant en LAS qui échoue à intégrer une filière de santé peut passer en **année supérieure de sa LAS** (LAS2, LAS3, L2 classique ou L3 classique) s'il a validé son année, **redoubler sa LAS**, ou **se réorienter via ParcoursSup** dans une autre LAS1 ou dans un autre cursus.

***Annexe :**

Pour le classement, des coefficients aux ECUE des UE santé transversale sont appliqués en fonction de la filière choisie :

ECUE	MEDECINE	MASSO-KINESITHERAPIE	MAIEUTIQUE	ODONTOLOGIE	PHARMACIE
1 Bio moléculaire/génétique	1	1	1	1	2
2 BDR/Bio cellulaire	1	1	1	1	2
3 pharmacologie/éthique/med. légale	1	1	1	1	3
4 physio/biophysique/biochimie	1	3	1	2	3
5 histologie/embryologie	1	1	2	1	1
9 Anatomie	1	5	2	3	1
10 Odontologie/maieutique/ Pharmacie	1	1	2	3	3